



## **Audience CQC du 12 juin 2008: Négo, vous avez dit négo...**

### **Six mois de négociations ? :**

■ **Le 29 novembre 2007**, la **DOTC 13** annonce solennellement aux Organisations Syndicales le lancement de **Cap Qualité Courrier** dans les Bouches du Rhône.

■ **De Janvier au 4 mars 2008**, la **DOTC 13** affirme : « c'est grâce à un dialogue constructif que nous bâtissons, ensemble, CQC dans le Département ». Elle déclare que la **Direction Nationale** a fixé un cadre et qu'elle ne peut **négoier** que sur les **mesures d'accompagnement** (primes de mobilité géographiques, fonctionnelle etc...). Dans le même temps, tout est bon pour essayer de mettre au pas les personnels des Centres de Tri (voir particulièrement *Marseille Provence CTC*) ou la pression pour que les agents partent en retraite ou dans d'autres services de **La Poste** (voir *Marseille Ville CTC*).

■ Dans un communiqué Patronal daté du 4 mars, la **DOTC 13** annonce pour la réunion du 27 mars l'ouverture d'un chantier sur les conditions de travail, la santé, les régimes et l'emploi.

■ **Le 28 avril**, la **DOTC 13** lance un ultimatum « soit vous acceptez la montée en charge d'Arnavant sans condition et sans garantie soit il y a arrêt des discussions ».

■ **Le 7 mai**, miracle, la **DOTC 13** déclare avoir obtenue une **dérogation** de la **Direction Nationale du Courrier**. Elle est autorisée à négocier sur les futurs horaires et les revendications essentielles.

**Pour SUD**, le dépôt de préavis de grève, le 6 mai de la **CGT Poste** et **SUD** à la **Distribution** explique la volte-face de la **DOTC 13** qui veut éviter le risque de deux conflits sur le Département.

■ **Le 27 mai**, après avoir donné le dimensionnement d'Arnavant, de la **PPDC Centre** et la **PPDC Est**, la **DOTC 13** demande aux Organisations Syndicales de lui soumettre une proposition sur le **maintien a titre personnel des brigades A, B, 17/24, C et D** et propose un groupe de travail sur les régimes de travail d'Arnavant.

■ **Le 5 juin**, la **DOTC 13** renvoie sa décision au 12 juin sur le maintien a titre personnel et n'ouvre pas de discussions des horaires d'Arnavant.

■ **Le 12 juin**, au lieu de répondre franchement a la proposition de l'Intersyndicale, concernant le personnel des brigades classiques, la **DOTC 13** déclare : « discutons technique pour avoir le nombre de possibilité » et segmentons les agents en 7 catégories.

**Pour SUD**, derrière cet aspect technique, la **DOTC 13** veut diviser et limiter les agents concernés.

## **La DOTC 13 rappelle le cadre National :**

- Garantie des horaires jusqu'au 31 décembre 2010. Après 2010, les agents seront mutés d'office sur les nouveaux régimes des Centres de Tri.
- Discussion des horaires à partir de juillet 2009.
- Pas de 2 nuits sur 4 dans les nouveaux Centre de Tri.

Puis la **DOTC 13** déclare : « 2 ans après la création de la **PIC**, on peut voir si l'agent concerné s'engage à partir en 2012 ».

Après une interruption de séance, **mauvais coût de théâtre** : le DRH demande que personne parmi les Organisations Syndicales ne note la déclaration qu'il va faire et reprend en la précisant la proposition ci-dessus en expliquant que les Organisations Syndicales n'auraient de réponse définitive que le 9 juillet et propose une réunion le 26 juin sur le contour social, c'est-à-dire des mesurètes et non la retraite à taux plein.

Pour justifier sa position, le DRH affirme : « *si je donne des garanties sur les horaires* », *les mesures incitatives (pour faire partir les agents...) n'auront pas d'impact.*

## **Bilan pour SUD de 6 mois de négociations !**

**Depuis le 29 novembre 2007, quelles avancées pour le personnel ?**

- *Peu ou pas grand-chose, seule la garantie pour les agents actuels d'Arnavant de la mesure ZUS a titre personnel.*

**Pour le reste :**

- *Aucune garantie que les locaux de Marseille Ville CTC soient ceux de la PPDC Centre.*
- *Pas de garantie pour la majorité des agents en brigade classique (A, B, 17/24, C et D).*
- *Rien sur les mesures retraite à taux plein.*
- *Rien sur les nouveaux horaires, les organisations, l'emploi.*
- *Rien sur les mutations d'office.*

## **Ce type de négociation, il y en a marre !!!**

**Depuis le 29 novembre 2007, la DOTC 13 a un double langage :**

D'un cote en négociation elle recentre son discours pour privilégier les « *mesures dites transitoires* » et chaque fois qu'elle programme des négociations sur les horaires définitifs, l'emploi etc...elle se débrouille pour ne pas en parler. De l'autre, avec la complicité des DETAP, elle fait tout pour diviser et mater les personnels. ***Le droit au respect et le respect du droit*** sont bafoués (harcèlement, tress, provocations etc...), la pression sur les agents pour qu'ils quittent sans conditions les Centres de Tri (*voir à Marseille Ville CTC*).

**Pour SUD, les échéances de l'automne seront décisives pour l'avenir des agents. Pour SUD, les grèves de 24H à répétitions ou illimitées ne sont pas adaptées pour combattre CQC 13.**

**SUD prendra ses responsabilités et discutera toutes formes d'action avec les agents pour garantir l'avenir.**

*Marseille, le 24 juin 2008*